Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/11/2025 - 159918 - 2024 B 20423 - 929 289 098 - DAVID ELY INVEST

SOCIETE : SAS DAVID ELY INVEST
Société par actions simplifiée, au capital de 8.572.429 Euros
Siège Social : 15 rue Cardinet 75017 PARIS
R.C.S. : 929 289 098

Greffe du tribunal
des activités économiques de Paris
Acte déposé le

03 NOV. 2025

Sous le N° 159918

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE 2024

L'An deux mille vingt-cinq et le trente juin à dix heures, les porteurs de parts de la Sté DAVID ELY INVEST Siège Social, sur la convocation adressée par la gérance, en date du 25 Mai 2025, par lettres individuelles, à chaque associé.

La séance est présidée par Mr. GUETTA Franck David qui demande acte, en ouvrant la séance, de la régularité de l'Assemblée, tant que sous celle de convocations, que sous le rapport du quorum, ce que l'Assemblée reconnaît à l'unanimité.

Le Président dépose sur le bureau :

-- un exemplaire des statuts ;

-- une copie de la lettre de convocation ;

-- les rapports de la gérance prévus par la loi et par les statuts.

Il y joint l'inventaire, le bilan et le compte de résultats et fait remarquer que ces divers documents ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, avant la date de l'assemblée, dans les délais légaux, ce que les associés reconnaissent à l'unanimité.

L'ordre du jour prévoit :

-- Lecture et approbation éventuelle du rapport de la gérance relatif à la gestion de l'exercice écoulé et du rapport spécial prévu par l'article 50 de la loi 66/537 du 24 juillet 1966;

-- Examen et approbation éventuelle des comptes, du bilan, des tableaux de résultats

-- Décision à prendre au regard de l'affectation des résultats de l'exercice ;

-- Quitus éventuel à accorder à la gérance.

Après lecture des rapports de la gérance, la discussion générale est ouverte.

Au cours d'un échange de vues, des éclaircissements sont fournis puis plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, donne tout d'abord acte à la gérance de la parfaite régularité de la réunion, puis, après avoir étudié le rapport de la gérance, relatant les opérations de l'exercice écoulé, approuve ledit rapport, ainsi que lesdites opérations, le bilan, les comptes de résultats et de pertes et profits, tels qu'ils ont été déposés au Siège Social, à l'intention des associés, préalablement à l'Assemblée, dans les délais légaux.

Elle accorde, en conséquence, à la gérance, quitus pur et simple, entier et définitif, pour sa gestion, au titre de l'exercice écoulé.

Elle approuve notamment le mode de rémunération de la gérance, les méthodes d'évaluation employées, ainsi que la forme et la présentation des comptes sociaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, ayant écouté la lecture du rapport spécial de la gérance, relatif aux opérations visées par l'article 50 de la loi 66/537 du 24 Juillet 1966, déclare qu'il ne donne lieu à aucune observation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition de la gérance, l'Assemblée décide d'affecter à la :

Réserve Légale, une somme de Euros :..... Euros

et de reporter à nouveau le reliquat de Euros:..... - 250 Euros

Montant global de la perte de l'exercice écoulé - 250 Euros

La réserve Légale s'élève de ce fait à Euros 0 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

SAS DAVID ELY INVEST
Etat financier au 31/12/2024

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

-continuité d'exploitation
-permanence des méthodes
-indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évolution des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

-Immobilisation corporelles et incorporelles
coût historique
taux pratiqués :
-construction NON APLICABLE
-installation matériel LINEAIRE 20% ou DEGRE
-installation agencement LINEAIRE 10%à 25 %
-matériel de transport NON APLICABLE
-matériel de bureau LINEAIRE 20%à 25%
-mobilier LINEAIRE idem
-Participations et autres titres NEANT
-Stock Les stocks sont évalués suivant la méthode FIFO
(premier entré, premier sorti)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à la valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

RENSEIGNEMENTS CHIFFRES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se caractérisent par les données suivantes:

-Total du bilan.....:	8.572.179
-Résultat de l'exercice.....:	-250
-Chiffre d'affaire.....	
-Amortissements.....:	
-Provisions.....:	

L'exercice a une durée de 8 mois, recouvrant la période du 1er mai au 31 décembre 2024.

Les notes ou tableaux, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 31 décembre 2024.

Variation des capitaux propres

-Montant des capitaux propres....:	8.572.429
-Bénéfice de l'exercice.....:	
-Perte de l'exercice.....:	- 250
-Montant nouveau des capitaux propres.....: (y compris Réserve légale)	8.572.179

F. L

SOCIETE : SAS DAVID ELY INVEST
Société par actions simplifiée, au capital de 8.572.429 Euros
Siège Social : 15 rue Cardinet 75017 PARIS
R.C.S. : 929 289 098

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

EXERCICE 2024

Cher associé,

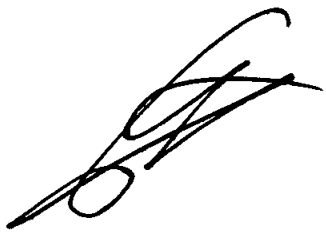
Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial prévu par l'article 50 de la loi 66/537 du 24 juillet 1966.

Conformément aux dispositions légales, nous vous déclarons qu'aucune opération de la nature des conventions visées par l'article 50 de la loi 56/537 du 24 juillet 1966 n'est intervenue entre notre société et l'un de ses membres, qu'il soit gérant ou non gérant.

Fait à PARIS

Le : 30 Juin 2025

Le GERANT : Mr. GUETTA Franck David



SOCIETE : SAS DAVID ELY INVEST
Société par actions simplifiée, au capital de 8.572.429 Euros
Siège Social : 15 rue Cardinet 75017 PARIS
R.C.S. : 929 289 098

PROPOSITION D'AFFECTATION

DES RESULTATS DE L'EXERCICE ARRETE AU **31 DECEMBRE 2024**

Résolution présentée au vote de l'Assemblée

Sur la proposition de la gérance, l'Assemblée décide d'affecter à la :

-- Réserve légale, une somme de Euros : Euros

-- et de reporter à nouveau le reliquat de Euros..... - 250 Euros

Montant total de la perte de l'exercice écoulé : - 250 Euros

Fait à PARIS

Le : 30 Juin 2025

Le GERANT : Mr. GUETTA Franck David



Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A bis du Code général des impôts).

① **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2025

Désignation de l'entreprise DAVID ELY INVEST — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 15 RUE CARDINET 75017 PARIS

Numéro SIRET * 92928909800014

Durée de l'exercice en nombre de mois * 08 Durée de l'exercice précédent * ____

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2024 Net 3
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	8 571 679	042	8 571 679
	Total I (5)	044	8 571 679	048	8 571 679
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) — Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	500	086	500
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	500	098	500
	Total général (I + II)	110	8 572 179	112	8 572 179

			Exercice N 1 NET
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 572 429
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	- 250
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	8 572 179
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés * 169	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)	172	
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	
	Total général (I + II + III)	180	8 572 179

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

©Logiciel MTAE

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts). Désignation de l'entreprise DAVID ELY INVEST — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2024

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		Services		215	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217	222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	250
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*:	(dont amortissement du fonds de commerces :)			254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	250
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	- 250
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	- 250
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	314	250
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excéden -taires des cptes-cts d'associés 247		Écarts de valeurs Liquidatives sur OPC 248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU-TE (44 octies A) 987		342	
	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art. 44 quindecies A 181		JEI (44. sexies A) 989			
	ZRD (44. terdecies) 127		ZRR (44 quindecies) 138			
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		Investissements outre-mer 344			
	ZFANG (44. quaterdecies) 345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 octodecies) 992		Zone de développement priori. 993			
	Dont divers — Déduction Exceptionnelles : Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	- art.39 decies			655		
	- art.39 decies A			643		
	- art.39 decies B			645		
	- art.39 decies C			647		
	- art.39 decies D			648		
	- Simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
	- art.39 decies F			990		
	- art.39 decies G			649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	354	250
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables: *	dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	372	250

©Logiciel MTAE

Certifié exact

SOCIETE : SAS DAVID ELY INVEST

RAPPORT ANNUEL DE GESTION (Exercice 2024)

Cher Associé,

Conformément à l'article 56 de la loi du 24 Juillet 1966 et à l'article 9 du décret du 1er mars 1985, nous vous présentons le Rapport de Gestion concernant notre exercice social clôturé le 31 Décembre 2024.

Vous avez bien voulu constater la parfaite régularité de la présente Assemblée, sous tous les rapports.

L'exercice qui a été d'une manière générale moyen se présente ainsi :

-- ~~notre chiffre d'affaires est~~

-- le rapport entre le bénéfice brut et les charges d'exploitation est de -- %

-- le résultat a été, en définitive, de - 250 Euros

D'après nos dernières observations, nous prévoyons que l'exercice en cours sera au moins identique.

La gérance est chargée de la régularisation des résolutions qui précèdent.

A cet effet, tous les pouvoirs sont conférés au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes formalités prescrites par la loi.

-Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, pour être porté au Registre des Délibérations de la société.

ASSOCIE PRESENTS **EMARGEMENT**

Le GERANT : Mr. GUETTA Franck David



RENSEIGNEMENTS D'ORDRE COMPTABLE

1) CHIFFRE D'AFFAIRES annuel de Euros : 0 en 2024

2) CHARGES GLOBALES de l'exercice de Euros : 250
ainsi détaillées :

-- Charges externesde Euros 250

-- Impôts et taxes.....de Euros

-- Frais de personnelde Euros

-- Charges sociales.....de Euros

-- Amortissements.....de Euros

-- Provision et autres charges de Euros

-- Charges financières.....de Euros

-- Charges exceptionnelles..... de Euros

-- Impôts sur les bénéfices....de Euros

représentent 0 % du chiffre d'affaires.

4) RESULTAT NET COMPTABLE : - 250 Euros

5) CAPITAUX PROPRES / Après bilan report à nouveau 8.572.179 Euros

6) RESERVE LEGALE : Dotation de l'exercice 0 Euro
A nouveau : 0 Euros

7) AFFECTATION DES RESULTATS : Nous vous proposons le report à nouveau des résultats

Votre information étant complète, nous allons vous lire notre Rapport Spécial prévu par l'article 50 de la loi sur les Sociétés, ensuite et après votre approbation des comptes, vous aurez à statuer sur l'affectation des résultats, et éventuellement le quitus à accorder à votre gérance.

Entre-temps, si vous désirez avoir d'autres renseignements, nous vous ferons un plaisir de vous éclairer.

Fait à PARIS,
Le 30 Juin 2025

Le GERANT : Mr. GUETTA Franck David

